

# Un exemple de gestion collective des rongeurs aquatiques envahissants en Pays de la Loire

**Gérald GUEDON – *Directeur FREDON Pays de la Loire***

**38<sup>ème</sup> colloque de Mammalogie SFEPM**

**Haillan (33) - 9 au 11 octobre 2015**





# Sommaire

- Introduction
- Quelques rappels de biologie
- Nuisances et dégâts
- L'organisation collective de lutte mise en place en Pays de la Loire
- Quelques chiffres
- Un premier bilan
- Prospectives



## De qui parle-t-on ?



Photo : FDGDON 85



Photo : FDGDON 85

Le Ragondin – *Myocastor coypus*

Le Rat musqué – *Ondatra zibethicus*



# Introduction

- Ces deux rongeurs exotiques envahissants font l'objet d'opérations de lutte collective depuis plusieurs dizaines d'année
- Les bilans de ces opérations sont rarement publiés, pour ne pas dire jamais
- Les raisons de cette absence sont sans doute multiples
- Ce constat conduit à une insuffisance de réflexion sur les stratégies à mettre en œuvre à long terme face à de telles invasions biologiques



# Quelques rappels de biologie

- L'habitat de prédilection : les berges des cours d'eau, canaux, retenues collinaires, etc.
  - ↳ Le Rat musqué construit parfois des huttes en marais
- Un régime alimentaire essentiellement tourné vers la consommation de végétaux, avec une grande diversité de plantes et une adaptation saisonnière
- Un cycle reproducteur digne des rongeurs : 5 à 7 petits par portée et 2 à 3 portées par an
- Une longévité en nature de 4 à 5 ans en moyenne
- L'absence de prédateurs efficaces
- Pas de maladies connues pouvant décimer les populations



Photo FDGDON 44

# Nuisances et dégâts

- Les dégâts aux cultures ont motivé les premières luttes collectives contre les rats musqués puis les ragondins
  - Mais ils ne sont pas les plus importants et de loin...
- Ce sont surtout les dommages aux berges et ouvrages hydrauliques qui font perdurer les opérations de lutte depuis des dizaines d'année, en particulier en marais
- Auxquels il faut ajouter :
  - le risque zoonotique les deux rongeurs étant porteurs de maladies transmissibles à l'homme et à certains animaux d'élevage ;
  - Les atteintes à la biodiversité dans certaines situations par la consommation excessive d'espèces végétales, par la destruction de frayères, par des compétitions interspécifiques...

ANALYSER  
EXPERTISER  
DIAGNOSTIQUER  
EXPERIMENTER  
FORMER  
PREVENIR  
SURVEILLER  
CONSEILLER  
LUTTER



# L'organisation collective de lutte mise en place en Pays de la Loire

**AVANT**



**MAINTENANT**





# Contexte réglementaire

- Deux réglementations servent d'appui à la mise en place de toutes opérations de lutte contre les deux rongeurs :
  - L'une au titre de la chasse et de la faune sauvage avec :
    - L'arrêté ministériel du 29 janvier 2007 modifié relatif au piégeage des animaux classés nuisibles
    - Le décret du 23 mars 2012 relatif aux espèces d'animaux classés nuisibles
    - l'arrêté du 12 août 1988 modifié relatif à l'homologation des pièges
    - L'arrêté ministériel du 30 juin 2015 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux d'espèces classées nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain



# Contexte réglementaire

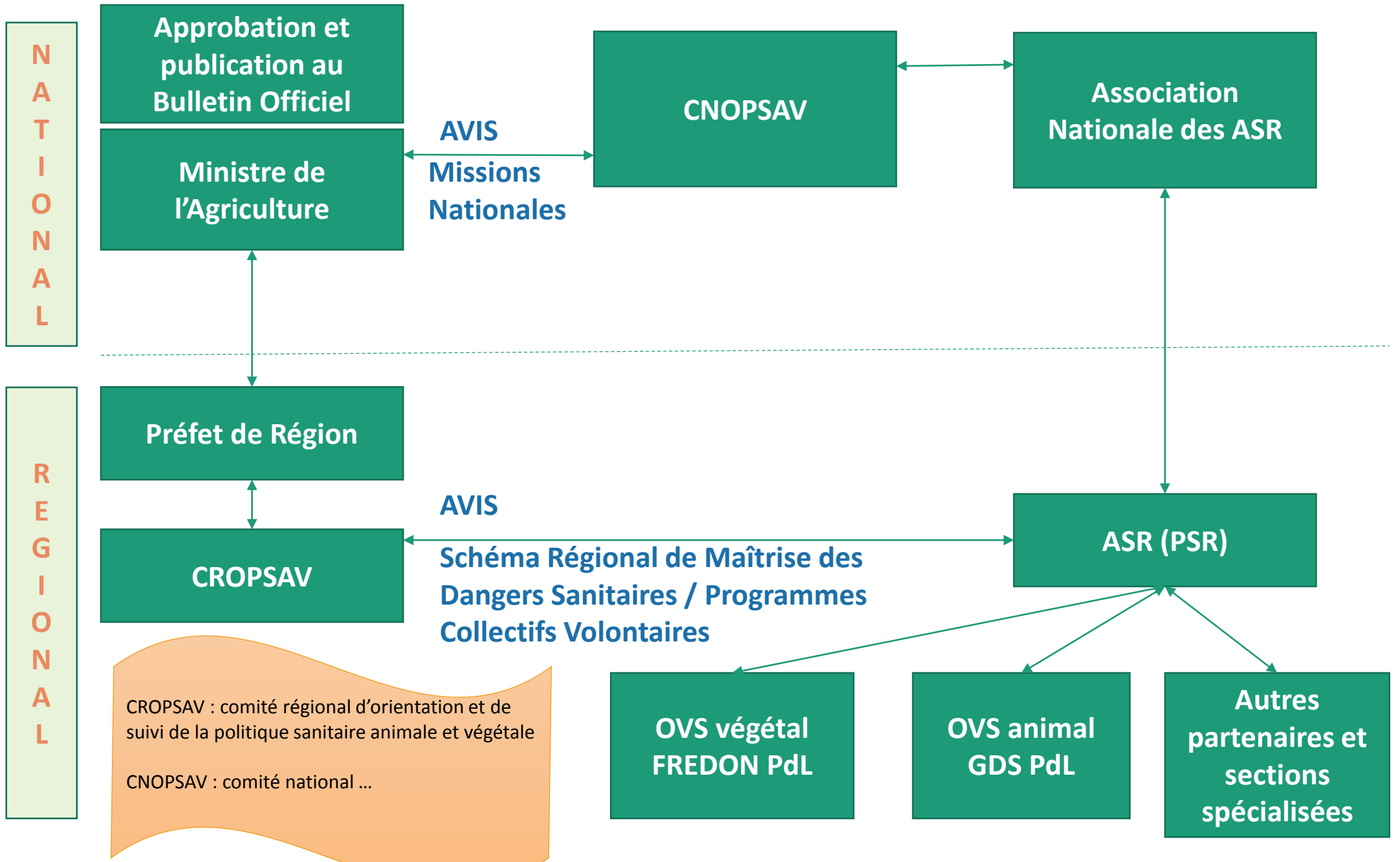
- Deux réglementations servent d'appui à la mise en place de toutes opérations de lutte contre les deux rongeurs :
  - L'autre au titre de la protection des végétaux avec :
    - L'arrêté ministériel du 31 juillet 2000 modifié établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire<sup>(1)</sup>
    - L'arrêté ministériel du 6 avril 2007 relatif aux contrôles des populations de ragondins et rats musqués
    - Les arrêtés préfectoraux déclinant dans les départements l'arrêté ministériel du 6 avril 2007

**(1) Les vertébrés n'ont pas fait l'objet pour le moment d'un classement en tant que danger sanitaire selon l'ordonnance du 22 juillet 2011 relative à l'organisation de l'épidémiosurveillance, de la prévention et de la lutte contre les maladies animales et végétales et aux conditions de délégation de certaines tâches liées aux contrôles sanitaires et phytosanitaires**



# Cadre de l'organisation d'une lutte collective

- De par les textes, il revient aux fédérations et leurs groupements communaux d'organiser et de coordonner la lutte collective contre les deux rongeurs déprédateurs.
- Une lutte collective s'articule dans un schéma plus global de de prévention, de surveillance et de lutte
- C'est ce qui sera d'ailleurs appelé programme collectif volontaire dans le futur schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires élaboré par les associations sanitaires régionales en cours de constitution et validé par le Préfet de région



CROPSAV : comité régional d'orientation et de suivi de la politique sanitaire animale et végétale

CNOPSAV : comité national ...



# Les axes de travail du schéma régional ligérien

- La prévention des risques
- La surveillance de l'évolution des populations
- Les opérations de lutte collective



# La prévention des risques

✎ Le principal axe de prévention concerne les risques de transmission de zoonoses à l'homme et à certaines espèces animales



✎ Pour cela, est réalisée une communication adaptée à différentes cibles : agriculteurs, utilisateurs de milieux humides...

Les clubs de sports aquatiques ou de loisirs nautiques sont sensibilisés par exemple au risque « leptospirose »



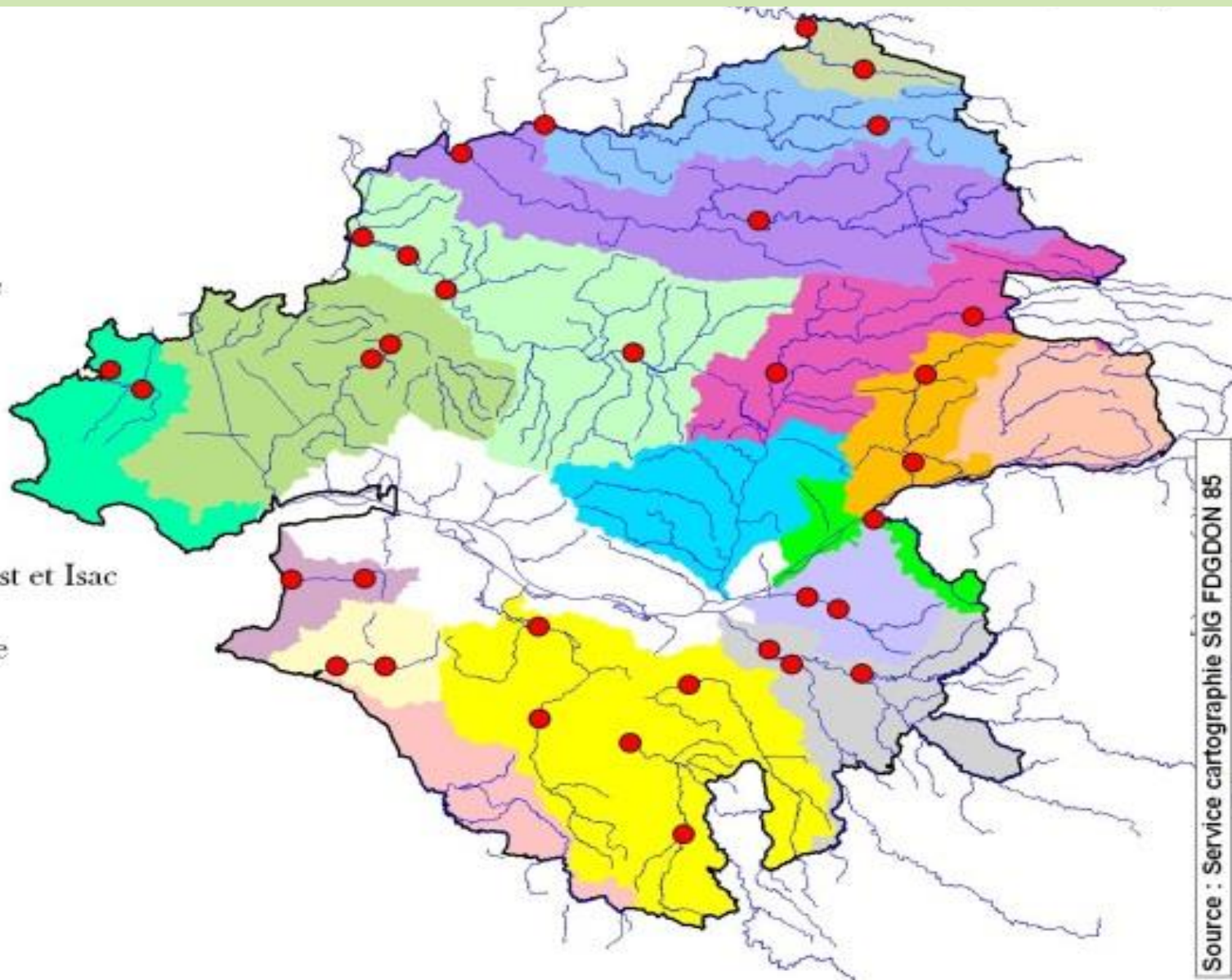


# La surveillance de l'évolution des populations

- ✓ En lien avec l'arrêté du 6 avril 2007
- ✓ Le suivi se fait à travers des sites représentatifs sur les bassins hydrographiques de chaque département (sauf la Sarthe) : 2 sites par bassin versant, ceux-ci étant les mêmes d'une année à l'autre
- ✓ Une séance de piégeage au printemps et une à l'automne
- ✓ Ce sont les techniciens de FDGDON qui assurent ce suivi
- ✓ Protocole : inspiré de la méthode de Chizé
- ✓ Capture par piégeage avec un piège cage à une entrée, à raison de 20 pièges au km
- ✓ Relevés sur 4 jours, les pièges étant posés le lundi
- ✓ Financement : gestionnaires de cours d'eau : syndicats de bassin, conseils départementaux, communautés de communes...

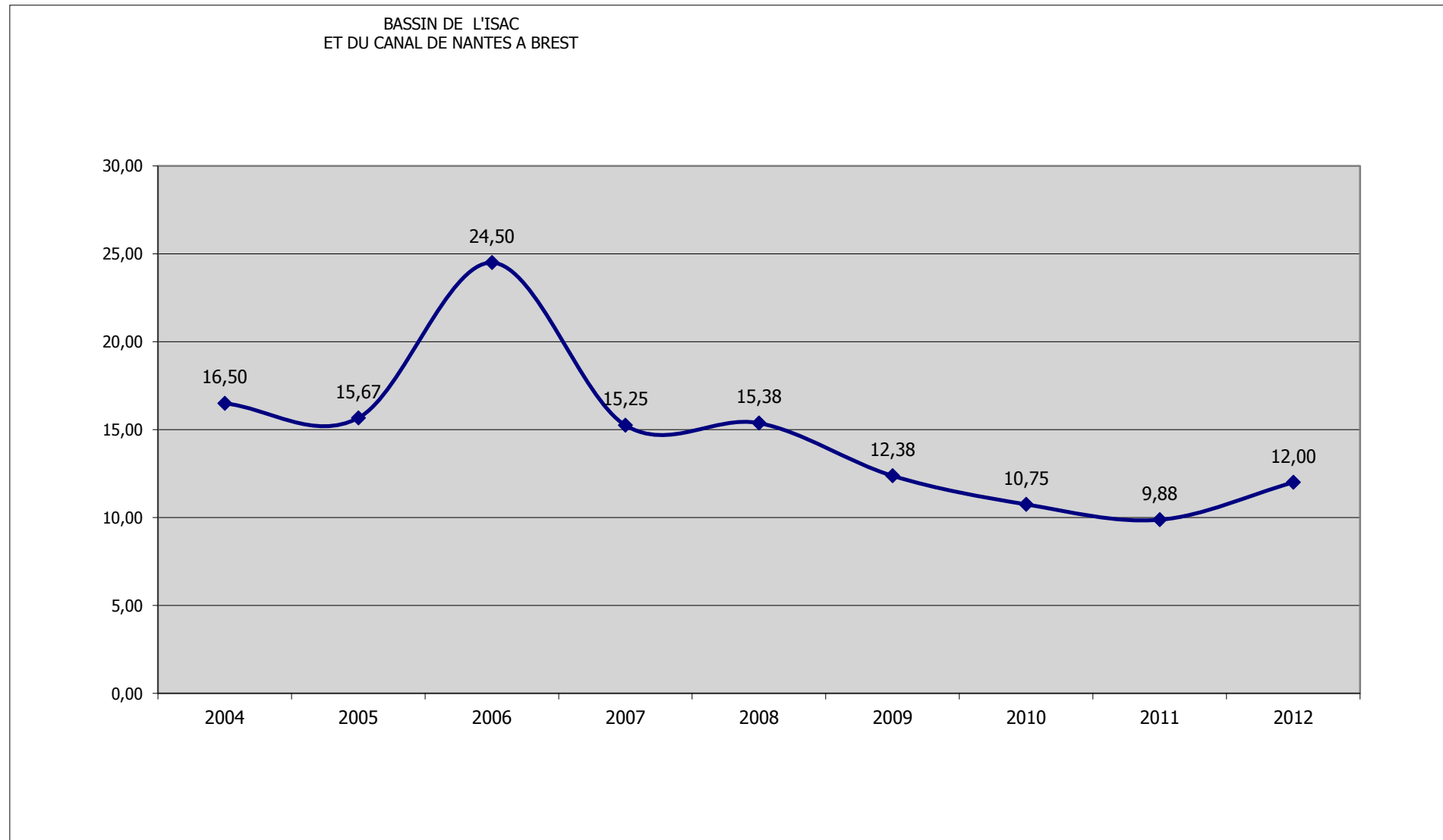
ANALYSER  
EXPERTISER  
DIAGNOSTIQUER  
EXPERIMENTER  
FORMER  
PREVENIR  
SURVEILLER  
CONSEILLER  
LUTTER

- Grandlieu
- Presqu'île Guérandaise
- Erdre amont
- Erdre aval
- Pays d'Ancenis
- Havre et Donneau
- Divatte
- Haut Brivet et Brière
- Marais de Goulaine
- Canal de Nantes à Brest et Isac
- Chère
- Canal de Haute Perche
- Boivre
- Marais Breton
- Sèvre et Maine
- Don
- Brutz



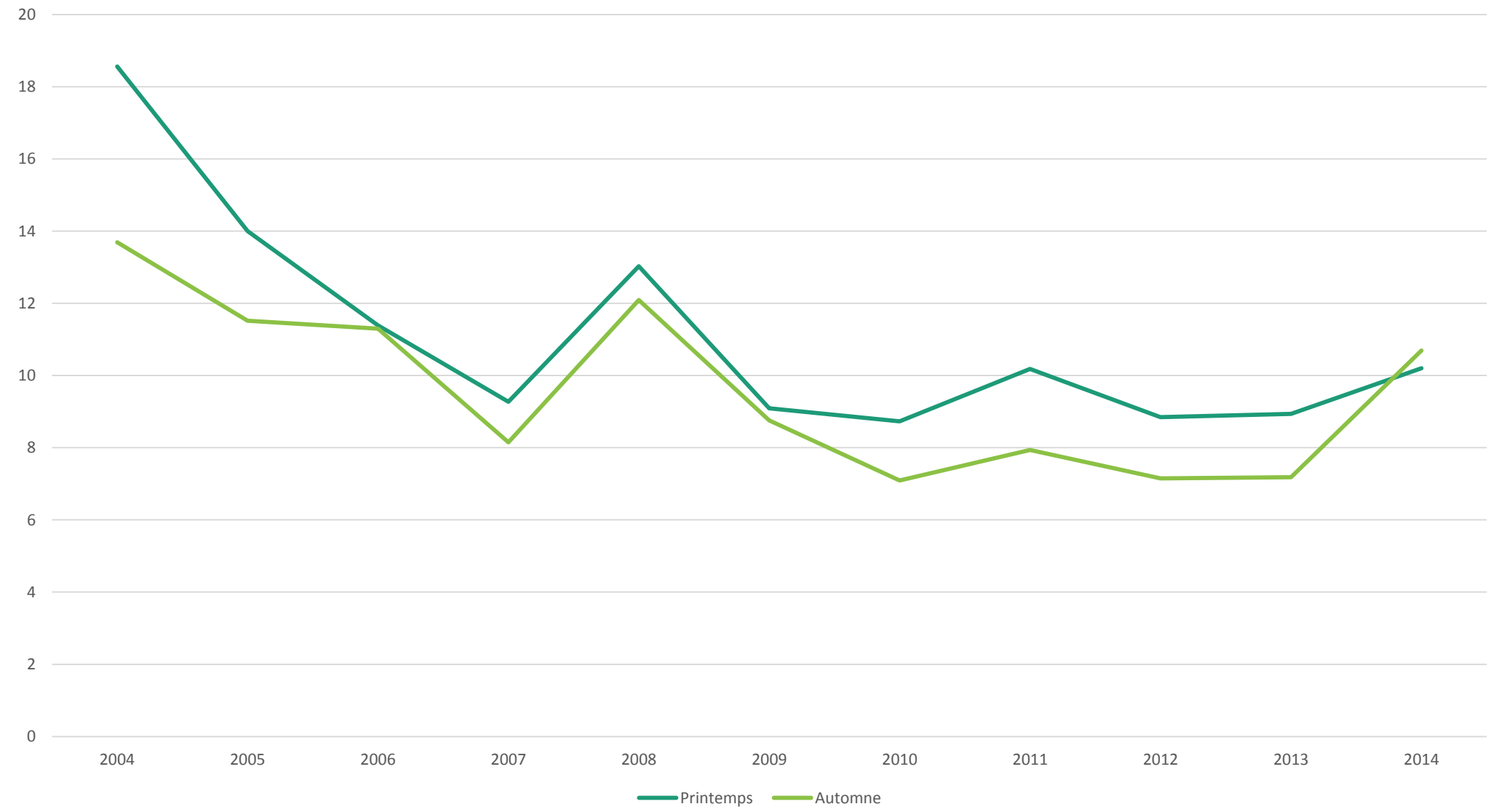
# Un exemple de courbe d'évolution de population en Loire-Atlantique

ANALYSER  
EXPERTISER  
DIAGNOSTIQUER  
EXPERIMENTER  
FORMER  
PREVENIR  
SURVEILLER  
CONSEILLER  
LUTTER





## Evolution du nombre moyen de captures de ragondins et rats musqués sur 33 sites échantillonnés en Loire-Atlantique sur 10 années





# La lutte collective

- Sur un plan technique, elle repose essentiellement sur l'utilisation du piégeage
- Seul le piège cage est prescrit (cage à une entrée en général) : le moins impactant face aux espèces non cibles
- Des battues au fusil peuvent être organisées dans certaines situations (zones de marais en période d'inondation par exemple)
- Les espèces cibles (ragondin, rat musqué, surmulot) sont tuées sur place
- Les animaux sont comptabilisés puis collectés afin d'être évacués vers le service public d'équarrissage (un réseau régional de congélateurs permet ce fonctionnement)





# La lutte collective

- Sur le plan organisationnel, des variantes existent en fonction des ressources budgétaires
- Globalement, le piégeage est réalisé par des piégeurs bénévoles
- Ces piégeurs sont agréés et adhérents bénévoles des FDGDON (ils peuvent aussi adhérer à l'Association Départementale des piégeurs)
- Une prime à la capture est en général mise en œuvre (1 à 2 euros) – Financement par les communes, communautés de communes, syndicats, conseil départemental...



# La lutte collective

- Selon les départements, les techniciens de FDGDON peuvent réaliser eux-mêmes des campagnes de lutte sur les voies navigables moins accessibles pour les bénévoles, ou sur des espaces naturels sensibles à la demande de gestionnaires
- Ce sont des actions qui demandent du matériel car les pièges sont posés sur radeau
- En Vendée, des piégeurs ont été professionnalisés au sein de 18 GDON, soit 33 salariés. Le système de bénévolat complète le processus
- Dans ce fonctionnement, les FDGDON forment leurs piégeurs, les informent de l'évolution réglementaire, les sensibilisent aux risques de leur métier, les accompagnent selon les besoins, animent des bilans annuels...





# La lutte collective

➤ Sur un plan financier, les principaux financeurs sont les suivants :

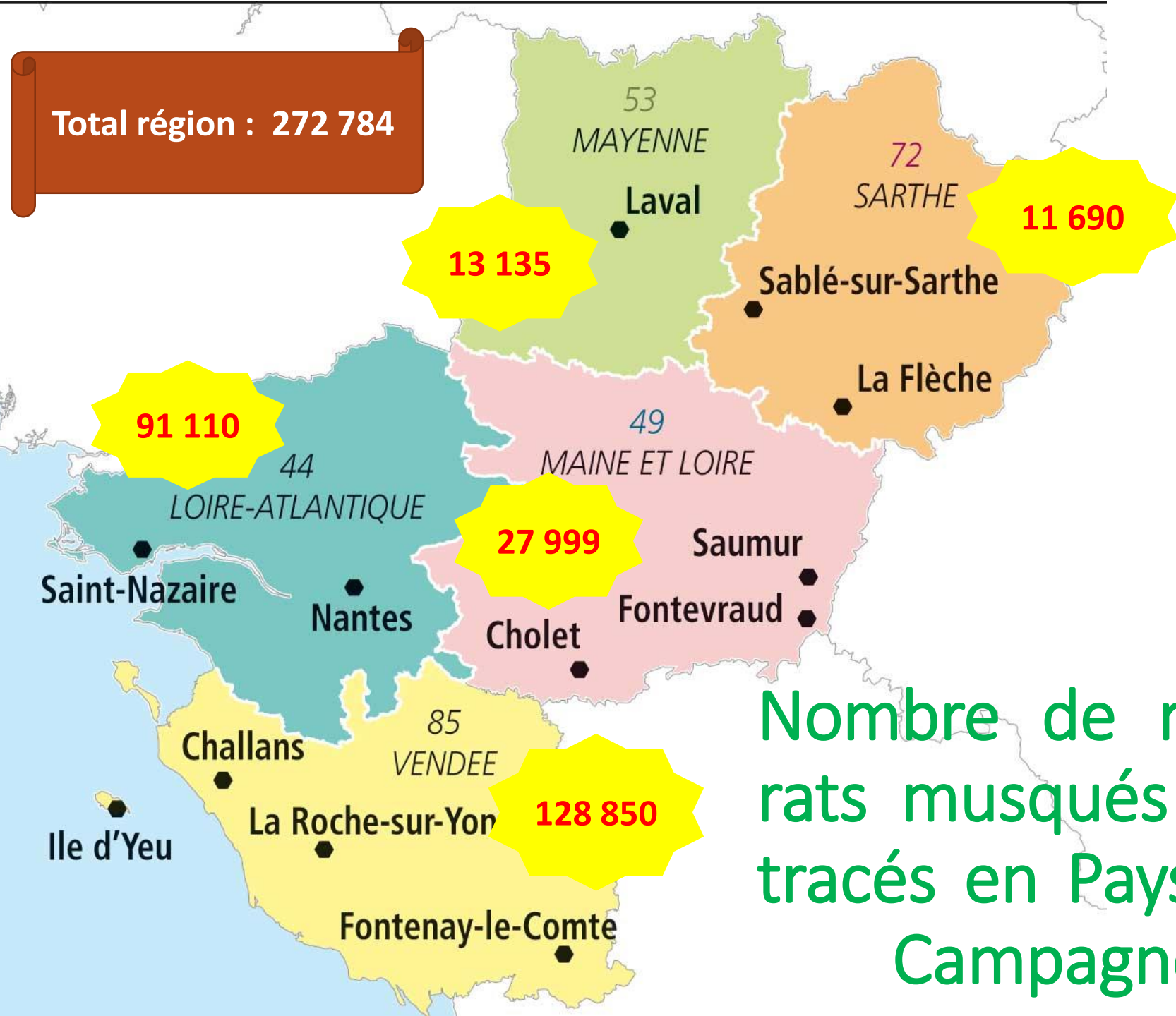
- Les bénévoles par leur temps de piégeage
- Les conseils départementaux pour les 5 départements
- Les syndicats de bassin, de marais, d'alimentation en eau potable...
- Les communes ou communautés de communes

↳ Budget hors temps des bénévoles: environ 1 800 000 euros en 2014



# Quelques chiffres régionaux

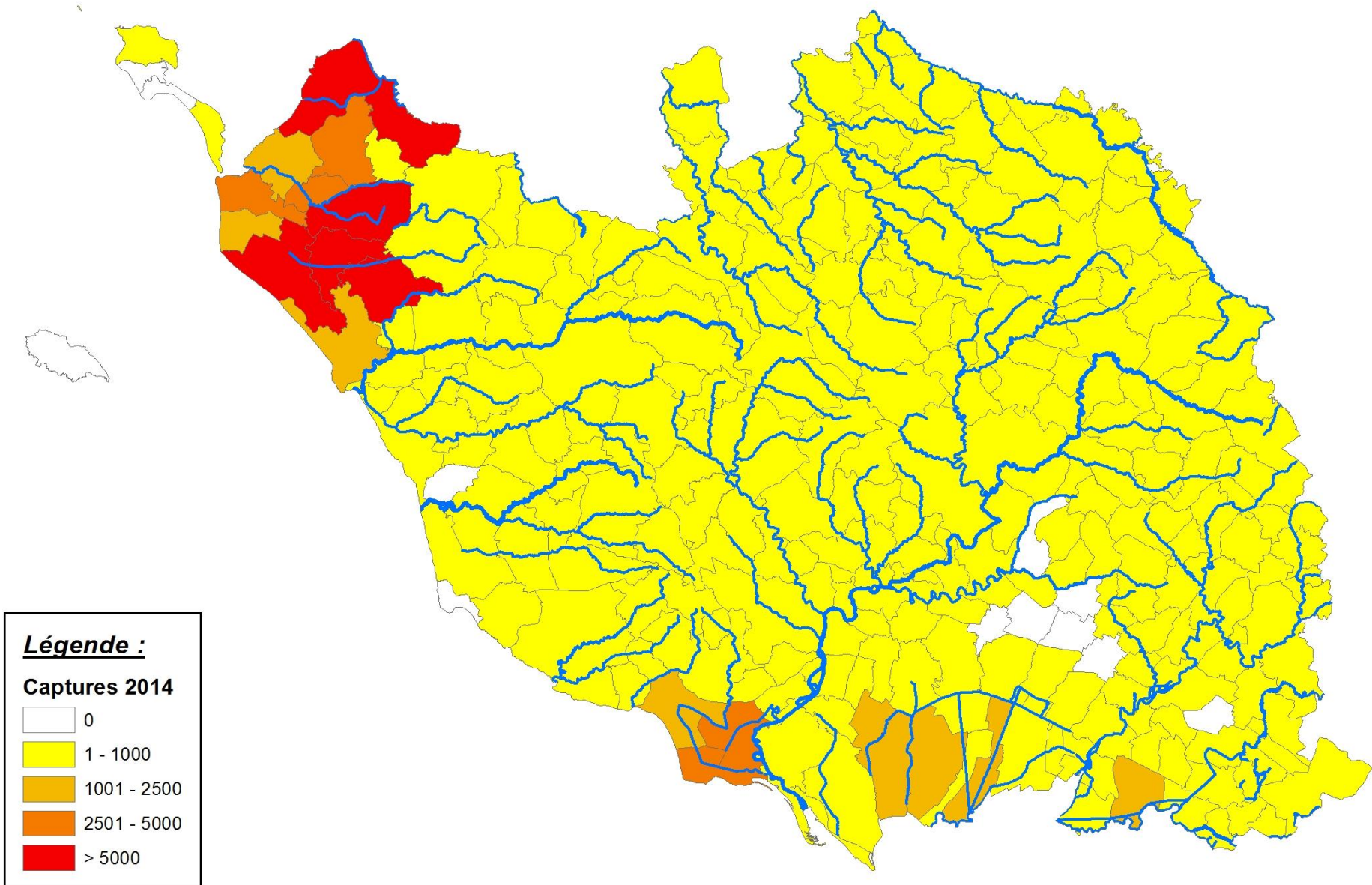
Départements	Nombre de piégeurs bénévoles actifs sur la campagne 2014	ETP FDGDON consacrés à l'action
FDGDON 44	469	3,5
FDGDON 49	861	2
FDGDON 53	216	1,5
FDGDON 72	(chiffre en attente)	1,7
FDGDON 85	564	3,7 + 30,5 piégeurs professionnels salariés de GDON
<b>TOTAL</b>	<b>2 110</b>	<b>12,4 + 30,5</b>



Nombre de ragondins et rats musqués capturés et tracés en Pays de la Loire  
Campagne 2014

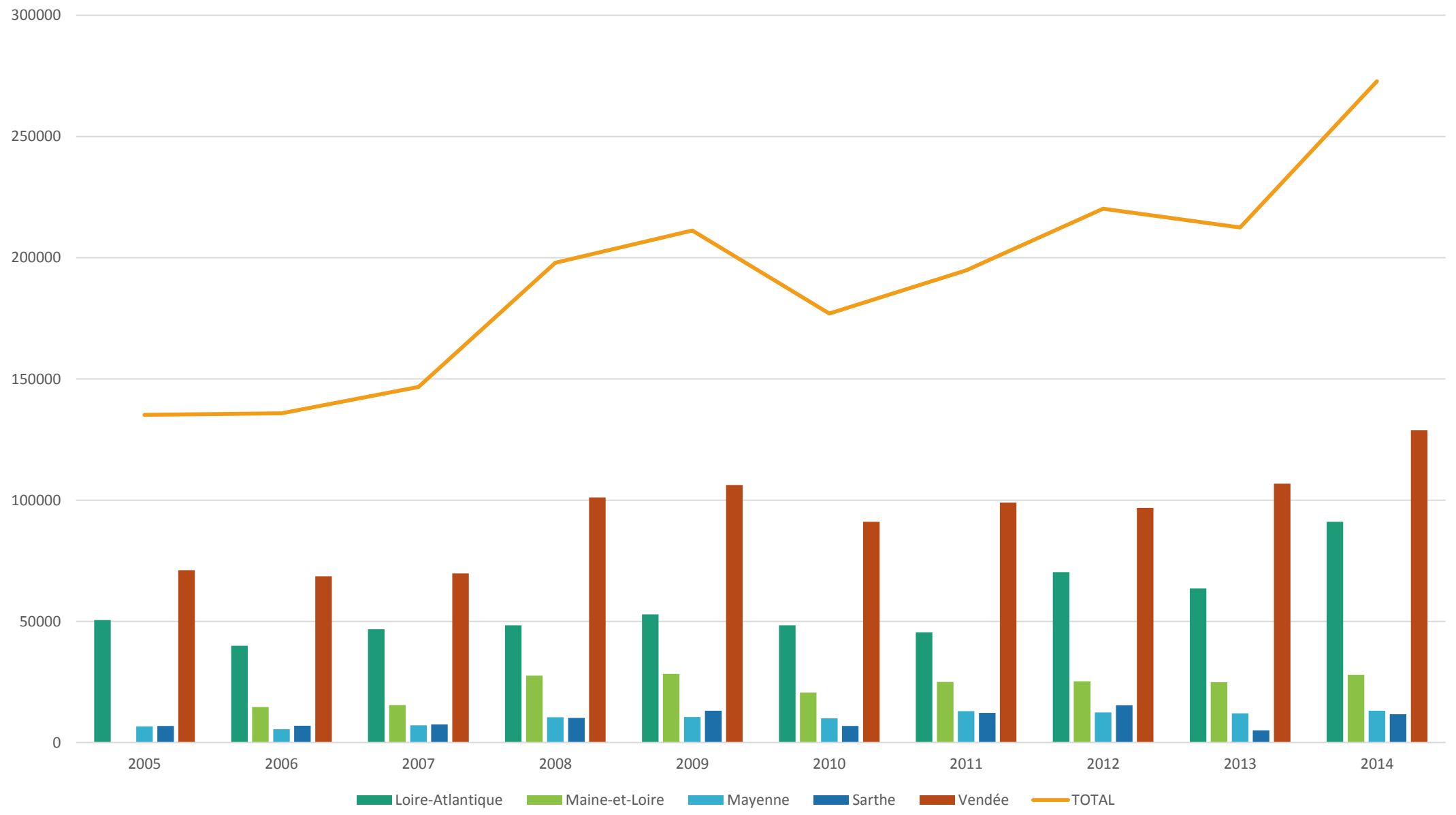


## Répartition des captures par commune en Vendée – Campagne 2014



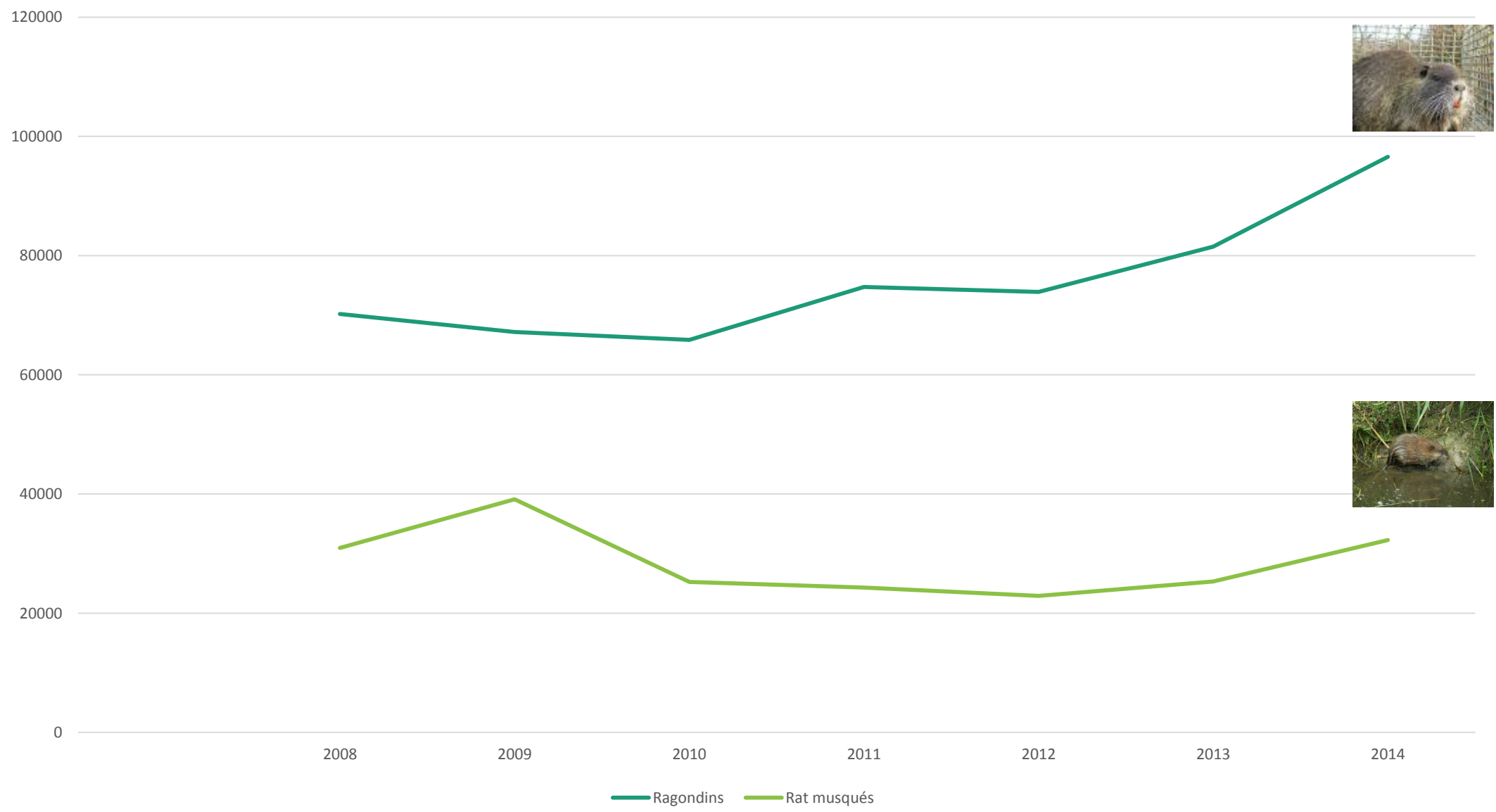


## Bilan des captures de rongeurs aquatiques déprédateurs en Pays de la Loire sur les dix dernières années





# Evolution de la repartition des espèces "Ragondin" et "Rat musqué" en Vendée de 2008 à 2014 – Lutttes collectives par piégeage





# Evolution de la répartition des espèces "Ragondin" et "Rat musqué" en Mayenne sur 10 ans - Luttés collectives par piégeage des bénévoles





# Un premier bilan...

- **Une organisation existe en Pays de la Loire**
- **Des résultats sont certains dans la mesure où les impacts sont limités et les plaintes quasi inexistantes**
- **Elle permet de faire face à une forte augmentation des populations quand un hiver doux fait exploser les populations**
- **Elle est perfectible par une plus grande coordination des campagnes de lutte départementales, par une systématisation des campagnes et par une augmentation des moyens**



# Prospectives

- Mais aurons-nous ces moyens complémentaires dans une période économique difficile où les collectivités locales réduisent leur budget ?
- Peut-on espérer un nouveau moyen de lutte, sans impact sur l'environnement : l'immunocontraception appliquée à deux espèces exotiques envahissantes ?
- Faut-il poursuivre ce genre de lutte ? Et dans ce cas, que se passerait-il ?
- Faut-il cibler les luttes sur les endroits sensibles où les dommages sont avérées
  - ↳ Dans ce cas, il serait opportun de lancer une étude d'impact des populations de ragondins et rats musqués sur leur milieu afin de confirmer ou infirmer les dommages

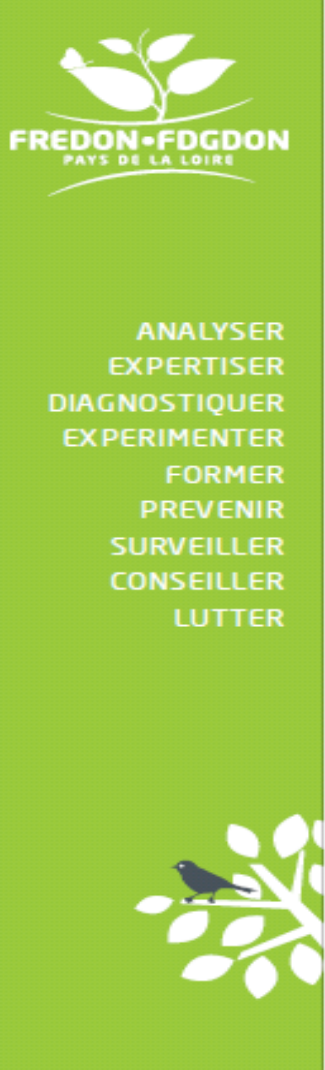


# Merci à ...

- Marc Pondaven – Directeur FDGDON 44 et 85
- Dany Chauviré – Directeur FDGDON 49
- Francine Gastinel – Animatrice 53
- Fabrice Perrotin – Technicien FDGDON 72
- Johan Bornier – Directeur adjoint FDGDON 85

Et leurs équipes

Pour les données fournies.



ANALYSER  
EXPERTISER  
DIAGNOSTIQUER  
EXPERIMENTER  
FORMER  
PREVENIR  
SURVEILLER  
CONSEILLER  
LUTTER

# Je vous remercie pour votre attention



FREDON Pays de la Loire – 9, avenue du Bois l'Abbé – CS 30045 – 49071 BEAUCOUZE cedex